

# **ANNEXE**

A L'ARRÊTÉ n°

Établissant le programme de surveillance de l'état des eaux du bassin de  
Guyane en application de l'article R 212-22 du code de l'environnement

## SOMMAIRE

Introduction.....	3
Chapitre 1. Programme de suivi quantitatif des cours d'eau.....	4
Chapitre 2. Programme de contrôle de surveillance des eaux de surface.....	6
2.1. Cours d'eau.....	6
2.2. Plans d'eau.....	12
2.3. Eaux littorales.....	12
Chapitre 3. Programme de surveillance de l'état des eaux souterraines.....	16
3.1. État quantitatif des eaux souterraines.....	16
3.2. État chimique des eaux souterraines.....	18
Chapitre 4. Programme de contrôles opérationnels.....	20
4.1. Contrôle opérationnel des eaux de surface.....	20
4.2. Contrôle opérationnel des eaux souterraines.....	26
Chapitre 5. Contrôles d'enquête.....	26
Chapitre 6. Contrôles additionnels.....	26
ANNEXES.....	28
Annexe 1 : Paramètres physico-chimiques suivis dans les cours d'eau.....	29
Annexe 2 : Substances de l'état chimique des eaux de surface.....	31
Annexe 3 : Polluants spécifiques de l'état écologique des eaux de surface.....	33
Annexe 4 : Substances pertinentes de Guyane.....	33
Annexe 5 : Substances de l'état chimique des eaux souterraines.....	37

## Index des tableaux

Tableau 1: Stations du réseau de suivi quantitatif des cours d'eau.....	4
Tableau 2: Sites d'évaluation du réseau de contrôle de surveillance des cours d'eau.....	7
Tableau 3: Paramètres et fréquences du contrôle de surveillance des éléments de qualité de l'état écologique des cours d'eau de Guyane.....	9
Tableau 4: Paramètres et fréquences du contrôle de surveillance des éléments de qualité de l'état chimique des cours d'eau de Guyane.....	10
Tableau 5: Fréquences du suivi de l'état chimique des cours d'eau par sites d'évaluation.....	11
Tableau 6: Sites d'évaluation du réseau de contrôle de surveillance des eaux littorales.....	13
Tableau 7: Paramètres et fréquences du contrôle de surveillance des éléments de qualité de l'état écologique des eaux littorales de Guyane.....	15
Tableau 8: Sites d'évaluation du réseau de contrôle de surveillance des eaux souterraines.....	16
Tableau 9: Fréquences du contrôle de surveillance des éléments de qualité de l'état chimique pour les eaux souterraines de Guyane.....	20
Tableau 10: Sites du réseau de contrôle opérationnel des eaux de surface.....	21
Tableau 11: Paramètres et fréquences du contrôle opérationnel des eaux de surface.....	25

## Index des illustrations

Illustration 1: Réseau de suivi quantitatif des cours d'eau.....	5
Illustration 2: Réseau de contrôle de surveillance des cours d'eau.....	8
Illustration 3: Réseau de contrôle de surveillance des eaux littorales.....	14
Illustration 4: Réseau de contrôle de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines.....	17
Illustration 5: Réseau de contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines.....	19
Illustration 6: Réseau de contrôle opérationnel des eaux de surface.....	24

## Introduction

Un programme de surveillance de l'état des eaux est établi pour le bassin Guyane en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement afin de dresser un tableau cohérent et complet de l'état de ses eaux.

Ce programme s'applique aux masses d'eau de surface et aux masses d'eau souterraines.

Il est composé :

- d'un réseau de suivi quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau ;
- d'un réseau de contrôle de surveillance de l'état écologique, chimique et hydromorphologique des eaux de surface ;
- d'un réseau de contrôle de surveillance de l'état quantitatif et de l'état chimique des eaux souterraines;
- d'un réseau de contrôle opérationnel de l'état des eaux de surface et de l'état chimique des eaux souterraines;
- d'un réseau de contrôle d'enquête;
- d'un réseau de contrôle additionnel mis en place dans les zones inscrites au registre des zones protégées intégrant les contrôles requis pour les captages d'eau de surface.

La constitution de ce réseau est issue d'un travail commun entre les services de l'État, l'Office de l'Eau de Guyane et les organismes publics de recherche (BRGM, ONEMA, IFREMER).

Le programme de surveillance de l'état des eaux contribue au système d'information sur l'eau mentionné à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement.

## Chapitre 1. Programme de suivi quantitatif des cours d'eau

Un programme de suivi quantitatif des cours d'eau est établi afin de :

- Déterminer le volume et la hauteur ou le débit afin d'évaluer ou d'interpréter l'état ou le potentiel écologique et l'état chimique ;
- Contribuer aux contrôles opérationnels des eaux de surface portant sur les éléments de qualité hydrologique ;
- Calculer les flux de polluants entrant dans les masses d'eau de surface et évaluer les tendances de ces flux.

Les stations de suivi de ce réseau permettent également de :

- Prévenir, prévoir et suivre les situations de sécheresse et d'inondation ;
- Vérifier le respect des objectifs de quantité fixés éventuellement par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vérifier le respect des prescriptions fixées par les arrêtés d'autorisation au titre du I de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ;
- Fournir des données conformément aux spécifications du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement.

### ➤ Sites de suivi

Le programme de suivi quantitatif des cours d'eau comprend 15 stations (Tableau 1 et Illustration 1).

*Tableau 1: Stations du réseau de suivi quantitatif des cours d'eau*

Nom de la station	Code de la station	X RGFG95	Y RGFG95	Masse d'eau associée	État de la station
Saut Athanase	80320090	353379	463370	FRKR4067	En service
Roche Leodate	91310040	301497	541625	FRKR6002	En service
Saut Bief	91040020	332521	501745	FRKR8052	En service
Saut Sabbat	70500080	203630	596121	FRKR1187	En service
Grand Santi	52410060	124405	472954	FRKR0165	En service
Langa Tabiki	50410030	118152	552185	FRKR0279	En service
Maripasoula	52210020	163603	403115	FRKR0165	En service
Saut Maripa	60200030	401276	419915	FRKR5137	En service
Tonnégrande (Carbet ONF)	91210080	332206	532580	FRKR7006	En service
Taluen	52200020	160812	374597	FRKR0164	En service
Saut Bernard	91100500	346234	492679	FRKR8049	Prévu 2016
Degrad Roche	55000500	184980	376522	FRKR0082	Prévu 2016
Papaïchton	92210040	420731	151399	FRKR0165	Prévu 2016
Saut Chien	61220210	335086	350922	FRKR5136	Prévu 2016
Alikoto	62420010	352477	340392	FRKR5043	Prévu 2016

## Réseau de suivi quantitatif des cours d'eau

### SDAGE 2016-2021

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Guyane

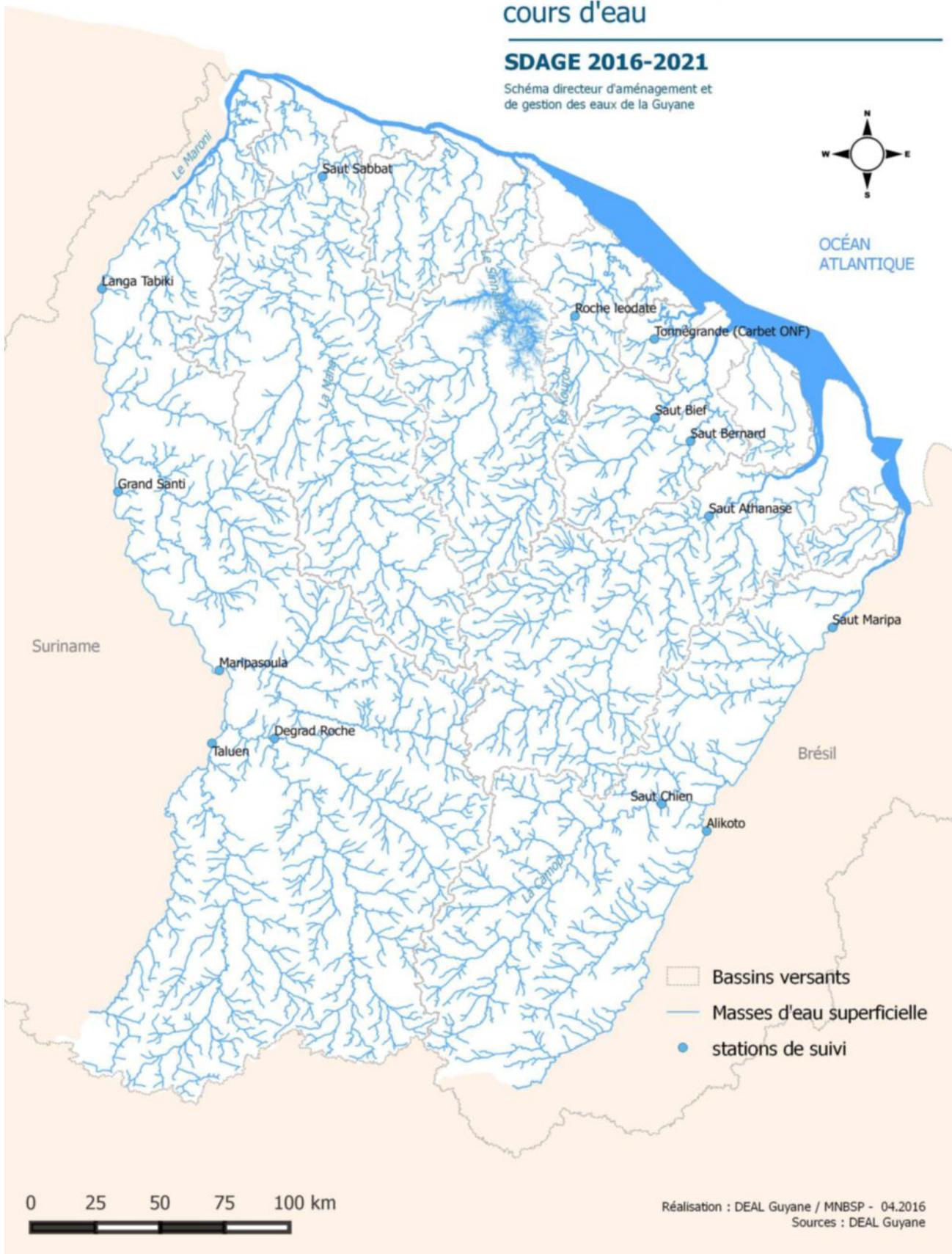


Illustration 1: Réseau de suivi quantitatif des cours d'eau

➤ **Paramètres et fréquences de suivi**

Sur l'ensemble de ces stations, la hauteur d'eau ou le débit sont mesurés en continu.

➤ **Mise en œuvre et bancarisation**

L'ensemble du programme de suivi quantitatif des cours d'eau est sous maîtrise d'ouvrage de l'état et mis en œuvre par la DEAL.

Les données sont bancarisées et mises à disposition du public au travers du site Eau France, à l'adresse internet : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

## **Chapitre 2. Programme de contrôle de surveillance des eaux de surface**

Un programme de contrôle de surveillance de l'état des eaux de surface portant sur l'état écologique et chimique et le potentiel écologique est établi afin :

- De compléter et valider la procédure d'analyse des incidences des activités humaines ;
- De concevoir de manière efficace et valable les futurs programmes de surveillance ;
- D'évaluer les changements à long terme des conditions naturelles et les changements à long terme résultant d'une importante activité humaine.

Les eaux de surface sont réparties en catégories : les cours d'eau, les plans d'eau et les eaux littorales (eaux de transition et eaux côtières).

### **2.1. Cours d'eau**

Le réseau de contrôle de surveillance des cours d'eau doit être représentatif des différentes typologies des cours d'eau et des pressions qui s'y exercent. Il faut cependant qu'il tienne compte également des contraintes technico-économiques de mise en œuvre d'un réseau de surveillance dans le contexte guyanais. En effet, les spécificités du territoire (superficie et linéaire de cours d'eau importants, difficulté d'accès, contexte climatique équatorial) ne permettent pas de transposer directement les densités de stations et les fréquences nationales de suivi de l'état des eaux.

➤ **Sites d'évaluation**

Les points de surveillance ont été répartis de façon à être représentatifs de l'état chimique et écologique de l'ensemble des masses d'eau « cours d'eau » de Guyane tout en prenant en compte les réalités technico-économiques de mise en œuvre introduites ci-dessus.

Le nombre de sites d'évaluation des cours d'eau ainsi obtenu est de 43 pour le bassin de la Guyane (Tableau 2 et Illustration 2).

Afin d'adapter le suivi aux réalités de terrain et de pressions, les stations du réseau ont été réparties en 3 catégories détaillées ci-dessous :

- Catégorie 1 (C1) : stations avec pression agricole ;
- Catégorie 2 (C2) : stations avec pression industrielle, domestique et/ou orpaillage ;
- Catégorie 3 (C3) : stations sans pression significative, souvent les plus difficiles d'accès, correspondant aux stations de référence appartenant au réseau de contrôle de surveillance.

Le tableau 2 précise pour chacune des stations du réseau le groupe d'appartenance.

*Tableau 2: Sites d'évaluation du réseau de contrôle de surveillance des cours d'eau*

<b>Nom de la station</b>	<b>Code de la station</b>	<b>Code ME</b>	<b>X RGFG95</b>	<b>Y RGFG95</b>	<b>Typologie de la ME</b>	<b>Catégorie de pression</b>
Crique Petit	09110503	FRKR2033	266900	593254	PTP51	C3
Crique Bastien	09120115	FRKR0449	143093	582471	PTP51	C3
Crique Cacao	09121208	FRKR8065	337965	504388	PTP51	C3
Macouria "Matiti"	09131004	FRKR5173	323083	551461	PTP51	C1
Crique Toussaint	09140707	FRKR3094	277887	592616	PTP51	C1
Saint-Anne	09150205	FRKR1191	188370	614203	M51	C1
Dégrad Corrèze	09151207	FRKR8049	353428	499727	M51	C1
Gabaret	09151701	FRKR5171	406711	432686	M51	C2
Sparouine (Pont)	09160102	FRKR0275	139185	581635	M51	C2
Sparouine (Takouba)	09160116	FRKR0401	144764	563986	PTP52	C3
Acarouany	09160201	FRKR1185	188010	622135	M51	C1
Patagaï	09160501	FRKR2042	248366	598455	M51	C3
Léodate	09160901	FRKR6002	301277	534477	M51	C3
Vénus	09170701	FRKR3091	280712	573395	G51	C2
Cacao Aval	09171201	FRKR8053	337854	507694	G51	C1
Aval Apatou	09180101	FRKR0401	130709	573901	TG51	C2
Angoulême	09180209	FRKR1187	203634	596265	TG51	C2
Affluent Bois Bandé	09221210	FRKR8056	326188	469505	PTP52	C2
Nouvelle France	09230114	FRKR0365	258266	401710	PTP52	C3
Crique à l'Est	09230206	FRKR1006	253189	405143	PTP52	C2
Crique Petit-Laussat aval	09230208	FRKR1159	213951	598468	PTP52	C2
Calebasse	09231509	FRKR4100	264268	399022	PTP52	C3
Kapiri	09231511	FRKR4125	371284	458308	PTP52	C2
Crique Grillon	09241209	FRKR8046	339670	473075	PTP52	C2
Plaque Roche	09250502	FRKR2036	230932	595738	M52	C3
Apsik Icholi	09260103	FRKR0404	147193	325363	G52	C3
Saut Dalles	09260702	FRKR3086	289388	503502	M52	C3
Leblond	09260704	FRKR3080	263095	528158	M52	C2
Roche Fendé	09261202	FRKR8042	324338	486282	M52	C2
Bagot	09261203	FRKR8044	330932	500960	M52	C3
Arataï	09261501	FRKR4099	311332	445978	M52	C3
Noussiri	09261702	FRKR5044	383197	396967	M52	C3
Marouini	09270104	FRKR0281	157124	357751	G52	C3
Saut Sonnelle	09270105	FRKR0163	171026	405980	G52	C2
Machicou	09271502	FRKR4067	324414	431668	G52	C2
Athanase	09271503	FRKR4118	356714	465112	G52	C2
Saut Alexis	09271707	FRKR5136	339012	354539	G52	C2
Twenké	09280106	FRKR0164	160846	372345	TG52	C2
Papaïchton	09280107	FRKR0165	150816	421270	TG52	C2
Langatabiki	09280108	FRKR0279	118898	553599	TG52	C2
Saut Lézard	09280202	FRKR1124	191367	550435	TG52	C2
Païra Itou	09281703	FRKR5043	350970	341942	TG52	C3
Fourmi	09281704	FRKR5137	395786	411734	TG52	C3



Illustration 2: Réseau de contrôle de surveillance des cours d'eau

➤ **Paramètres et fréquences de suivi**

Pour le contrôle de surveillance de l'**état écologique**, le suivi sur les stations C3 est réalisé une fois tous les deux ans pour l'ensemble des éléments de qualité à suivre, ce qui est allégé par rapport aux fréquences nationales compte-tenu de l'inaccessibilité de ces stations et des très faibles voire inexistantes pressions qui s'y exercent.

Également, les fréquences de suivi des paramètres physico-chimiques répartis en différents groupes (cf. annexe 1) sont également adaptées. Les groupes 1 et 2 sur support Eau seront analysés tous les ans, à chaque campagne de prélèvement, biologique comme chimique (dont les fréquences sont explicitées ci-après) soit de 1 à 5 fois par an selon les catégories des stations et selon les années du cycle. Le groupe 3 également sur support Eau sera analysé 1 à 2 fois par an. Enfin, les groupes 4 et 5 qui concernent les analyses sur sédiments seront réalisés 1 fois par an tous les 3 ans.

Pour les stations de typologie Petites Masses d'Eau, l'absence de protocole de prélèvement pour les poissons ne permet pas à ce jour d'assurer le suivi de cet élément de qualité.

Les autres fréquences de suivi de l'état écologique respectent l'annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié établissant le programme de surveillance de l'état des eaux (Tableau 3).

*Tableau 3: Paramètres et fréquences du contrôle de surveillance des éléments de qualité de l'état écologique des cours d'eau de Guyane*

Éléments suivis	Nombre d'années de suivi par SDAGE	Fréquence des contrôles par année	Sites concernés
<b>Hydromorphologie</b>			
Morphologie	1	1	Tous
Continuité écologique	1	1	Tous
Hydrologie	6	Données hydrologiques mesurées ou modélisées	Tous
<b>Biologie</b>			
Poissons	3	1	<i>Tous hors PME</i>
Invertébrés	3	1	<i>17 stations (C3)</i>
	6	1	<i>26 Stations (C1 et C2)</i>
Phytoplancton	6	1	<i>8 stations de typologie TG</i>
Diatomées	3	1	<i>17 stations (C3)</i>
	6	1	<i>26 Stations (C1 et C2)</i>
Macrophytes	<i>Non pertinent</i>		
<b>Physico-chimie</b>			
Physico-chimie (paramètres généraux – Annexe 1)	3	1 à 2*	<i>17 stations (C3)</i>
	6	1 à 4*	<i>14 stations (C1 et C2)</i>
	6	1 à 5*	<i>12 stations (C1 et C2)</i>

\* Fréquences variables en fonction des paramètres, du support et des années du cycle (un suivi est réalisé à chaque campagne de prélèvement biologique et chimique)

Pour le contrôle de surveillance de l'**état chimique** des cours d'eau, les fréquences de suivi ont été allégées en fonction de leur accessibilité et de leur niveau de pression:

- 4 fois par an, 2 fois par cycle pour 12 stations (C1 et C2) les plus exposées aux pressions ;
- 3 fois par an, 2 fois par cycle pour 14 stations (C1 et C2) ;
- 1 fois par an, 3 fois par cycle pour les stations C3.

Le suivi est réalisé sur la matrice Eau pour l'ensemble des paramètres à suivre, avec un suivi complémentaire sur les matrices Biote ou Sédiments lorsque celui-ci est pertinent.

Le suivi de substances sur le biote (poisson) sera réalisé à chaque campagne de prélèvement mis en œuvre

pour le suivi de l'état écologique (tous les 2 ans). Il comprend notamment le suivi du mercure qui appartient à la liste des substances de l'état chimique et qui présente une norme de qualité environnementale (NQE) définie pour le biote. Son suivi est particulièrement important en Guyane, compte tenu du fond géochimique de cet élément dans le sol guyanais et des activités illégales d'extraction de l'or.

Le suivi des substances pertinentes n'est réalisé que sur les 12 stations les plus exposées ce qui représente 25 % des sites d'évaluation conformément à l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié.

L'ensemble des paramètres suivis et leur fréquence de suivi par sites d'évaluation sont récapitulés dans les tableaux 4 et 5.

*Tableau 4: Paramètres et fréquences du contrôle de surveillance des éléments de qualité de l'état chimique des cours d'eau de Guyane*

<b>Paramètres contrôlés</b>	<b>Propriétés des paramètres</b>	<b>Matrice</b>	<b>Nombre d'années de suivi par SDAGE</b>	<b>Fréquence des contrôles par année</b>	<b>Sites concernés et paramètres</b>
<b>Les substances de l'état chimique (annexe 2)</b>	Substances disposant d'une norme de qualité environnementale (NQE) biote	Biote	3	1	Tous
	Substances ne disposant pas d'une NQE biote	Eau	2	4	12 stations (C1 et C2)
			2	3	14 stations (C1 et C2)
			3	1	17 stations (C3)
<b>Les polluants spécifiques de l'état écologique (annexe 3)</b>		Eau	2	4	12 stations (C1 et C2)
			2	3	14 stations (C1 et C2)
			3	1	17 stations (C3)
<b>Les substances pertinentes (annexe 4)</b>	Si la matrice eau est pertinente	Eau	2	4	12 stations (C1 et C2)
	Si la matrice sédiment est pertinente	Sédiment	2	1	12 stations (C1 et C2)

Les listes des substances de l'état chimique des eaux de surface, des polluants spécifiques de l'état écologique, et des substances pertinentes pour la Guyane sont présentées en annexes 2, 3 et 4.

Tableau 5: Fréquences du suivi de l'état chimique des cours d'eau par sites d'évaluation

Nom de la station	Code de la station	Catégorie de pression	Fréquence de suivi	Substances à surveiller		
				SP*	PSEE**	Substances pertinentes
Petit	09110503	C3	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Bastien	09120115	C3	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Crique Cacao	09121208	C3	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Macouria "Matiti"	09131004	C1	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Crique Toussaint	09140707	C1	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Saint-Anne	09150205	C1	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Dégrad Corrèze	09151207	C1	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Gabaret	09151701	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Sparouine (Pont)	09160102	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Sparouine (Takouba)	09160116	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Acarouany	09160201	C1	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Patagaï	09160501	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Léodate	09160901	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Vénus	09170701	C2	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Cacao Aval	09171201	C1	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Aval Apatou	09180101	C2	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Angoulême	09180209	C2	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Affluent Bois Bandé	09221210	C2	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Nouvelle France	09230114	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Crique à l'Est	09230206	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Crique Petit-Laussat aval	09230208	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Calebasse	09231509	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Kapiri	09231511	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Crique Grillon	09241209	C2	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Plaque Roche	09250502	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Apsik Icholi	09260103	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Saut Dalles	09260702	C3	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Leblond	09260704	C2	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Roche Fendé	09261202	C2	4 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	x
Bagot	09261203	C3	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Arataï	09261501	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Noussiri	09261702	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Marouini	09270104	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	
Saut Sonnelle	09270105	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Machicou	09271502	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Athanase	09271503	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Saut Alexis	09271707	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Twenké	09280106	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Papaïchton	09280107	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Langatabiki	09280108	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Saut Lézard	09280202	C2	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Païra Itou	09281703	C3	3 fois /an, 2 fois par cycle	x	x	
Fourmi	09281704	C3	1 fois/an, 3 fois par cycle	x	x	

\* Substances prioritaires : substances de l'état chimique

\*\* Polluants spécifiques de l'État Écologique

➤ **Mise en œuvre et bancarisation**

La maîtrise d'ouvrage des réseaux de surveillance des cours d'eau est assurée par l'Office de l'Eau de Guyane pour le volet chimique et écologique.

Les méthodes utilisées pour le contrôle des éléments de qualité sont conformes aux préconisations mentionnées dans l'annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié établissant le programme de surveillance de l'état des eaux lorsqu'elles sont précisées pour la Guyane.

Pour le suivi de l'élément de qualité « phytoplancton » (cas des cours d'eau de typologie TG), les méthodes sont en cours de développement.

Les données sont bancarisées par la DEAL et l'Office de l'Eau de Guyane qui les tiennent à disposition du public sous simple demande. Elles seront prochainement accessibles sur le site Eau France : <http://www.guyane.eaufrance.fr>.

## **2.2. Plans d'eau**

La surveillance concerne les plans d'eau d'une surface égale ou supérieure à 50 ha. En Guyane, seule la retenue de Petit-Saut est concernée.

Le suivi est réalisé dans le cadre de l'exploitation du barrage hydroélectrique. Le programme de surveillance pour le plan d'eau est susceptible d'évoluer au cours du cycle selon l'expertise en cours menée par l'ONEMA sur le suivi à réaliser sur une telle masse d'eau (éléments de qualité pertinents et fréquences en cours de définition).

## **2.3. Eaux littorales**

➤ **Sites d'évaluation**

Les eaux littorales sont constituées des eaux côtières (une seule masse d'eau pour la Guyane) et des eaux de transition, correspondant aux 9 estuaires.

Le réseau de surveillance des eaux littorales comprend (Tableau 6 et Illustration 3) :

- 4 sites d'évaluation concernant la masse d'eau côtière (MEC) ;
- 24 sites d'évaluation concernant les masses d'eau de transition (MET).

*Tableau 6: Sites d'évaluation du réseau de contrôle de surveillance des eaux littorales*

<b>Nom de la station</b>	<b>Code de la station</b>	<b>Code ME</b>	<b>Typologie de la ME</b>	<b>X RGFG95</b>	<b>Y RGFG95</b>
Kourou côte	60007519	FRKC001	C35	319331	571871
Kourou large ou île du salut	60007520	FRKC001	C35	328226	582355
Cayenne côte	60007477	FRKC001	C35	362505	539894
Ilet La mère	60007478	FRKC001	C35	368425	542464
Counamama	60007483	FRKT002	T17	263153	602910
Degrad Fiévée	60007484	FRKT002	T17	253143	604325
Aval confluence	60007485	FRKT002	T17	250261	611088
Pointe Combi	60007516	FRKT003	T17	284261	591744
Roche Brigandin	60007517	FRKT003	T17	278843	601434
Les Roches	60007487	FRKT004	T17	320045	570592
Passoura	60007515	FRKT004	T17	311581	569521
Singe rouge	60007486	FRKT004	T17	314869	553139
Tonnégrande	60007473	FRKT005	T17	340002	533870
Montsinéry	60007475	FRKT005	T17	334966	541213
Port du Larivot	60007476	FRKT005	T17	348788	542428
Mahury	60007471	FRKT006	T17	352187	524558
Orapu	60007472	FRKT006	T17	353146	510428
Dégrad des Cannes	60007473	FRKT006	T17	358304	536004
Mataroni	60007480	FRKT007	T17	368830	467694
Regina	60007481	FRKT007	T17	375966	478911
Ilet Mantouni	60007482	FRKT007	T17	395862	497430
Maripa AV	60007486	FRKT008	T14	403245	421083
Ilet Biche	60007513	FRKT008	T14	428421	455101
Tampack	60007514	FRKT008	T14	412941	436578
Ilet Mana	60007488	FRKT009	T17	189921	631599
AV St Laurent	60007489	FRKT010	T14	167202	619395
Balaté	60007510	FRKT010	T14	162823	605871
Sept Ilets	60007511	FRKT010	T14	150160	592768

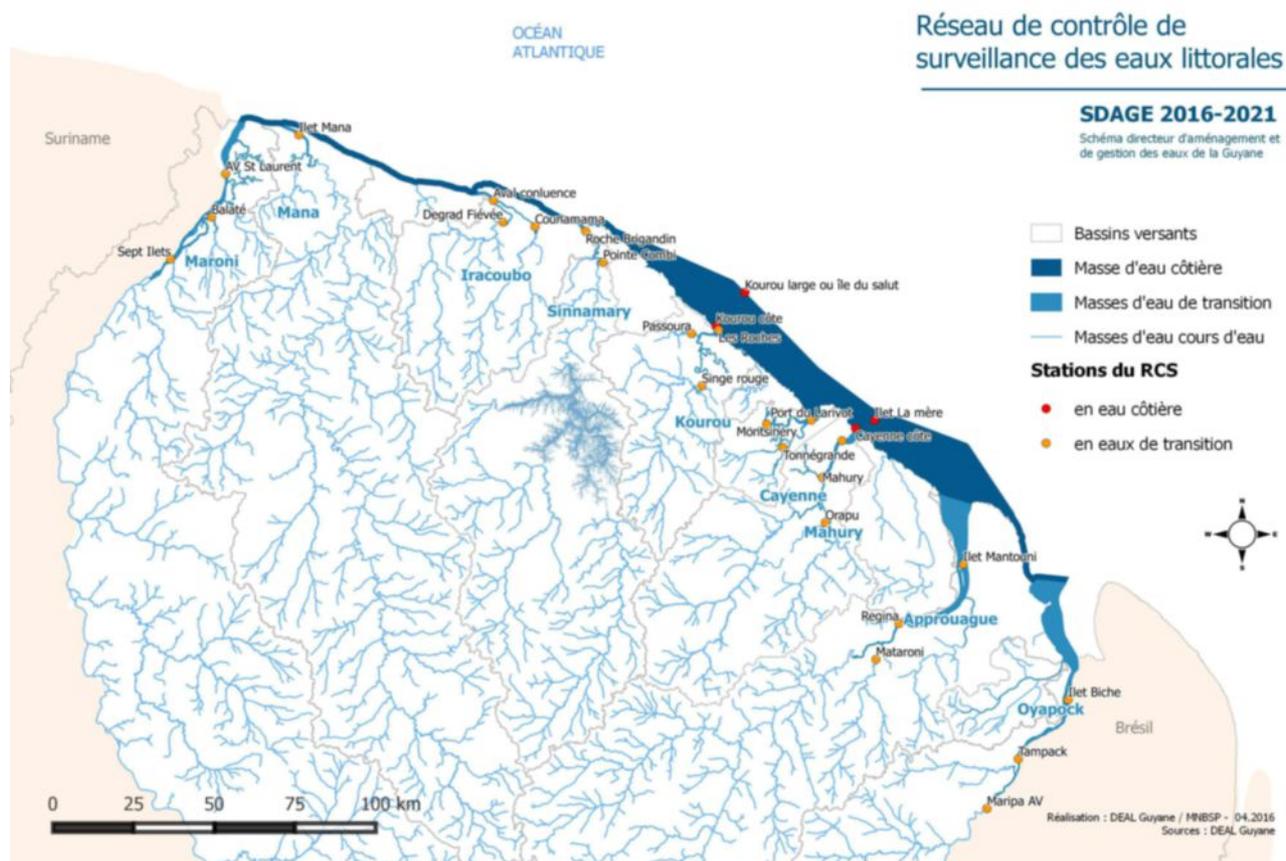


Illustration 3: Réseau de contrôle de surveillance des eaux littorales

### ➤ Paramètres et fréquences de suivi

Pour le contrôle de surveillance de l'état écologique, la plupart des éléments de qualité biologiques pertinents pour la surveillance des eaux littorales est encore en cours de développement.

Les éléments de qualité physico-chimique sont surveillés sur l'ensemble des stations de surveillance, eaux côtières et eaux de transition à des fréquences adaptées au contexte guyanais.

Le seul élément de qualité biologique mis en place à ce jour est le phytoplancton (*chlorophylle a*, dénombrement des espèces), uniquement pour les sites d'évaluation de la masse d'eau côtière (MEC). Les autres paramètres biologiques restent encore à l'état d'études. C'est le cas des invertébrés benthiques pour la masse d'eau côtière, le phytobenthos et le poisson pour les masses d'eau de transition.

L'ensemble des paramètres suivis et leur fréquence de suivi par sites d'évaluation sont présentés dans le tableau 7.

*Tableau 7: Paramètres et fréquences du contrôle de surveillance des éléments de qualité de l'état écologique des eaux littorales de Guyane*

Éléments suivis	Nombre d'années de suivi par SDAGE	Fréquence des contrôles par année	Sites concernés
<b>Biologie</b>			
Phytoplancton ( <i>chlorophylle a</i> + dénombrement phytoplanctonique)	6	8	Sites de la masse d'eau côtière seulement
<b>Physico-chimie</b>			
Physico-chimie (Température, Salinité, Turbidité, Oxygène dissous, Nutriments)	6	8	Tous
<b>Hydromorphologie</b>			
Hvdromorphologie	1	1	Tous

Pour le contrôle de surveillance de l'**état chimique**, le suivi mis en œuvre dépendra des prescriptions nationales sur les échantillonneurs passifs. En effet, un groupe de travail d'experts réuni pour la définition du réseau de contrôle de surveillance des eaux littorales de Guyane a préconisé le recours aux échantillonneurs passifs pour l'ensemble des masses d'eaux littorales compte tenu des contraintes logistiques et techniques liées au contexte guyanais. Ces outils n'ayant pas encore obtenu l'agrément pour être mis en œuvre au titre de la DCE, les techniques de suivi de l'état chimique dans les eaux littorales qui seront proposées pour l'Outre-Mer, pourront conduire à une révision des prescriptions du présent arrêté.

Néanmoins, pour les eaux de transition, une surveillance spécifique du mercure dans le biote est réalisée. Le mercure constitue une des substances de l'état chimique et est particulièrement préoccupant en Guyane, compte tenu du fond géochimique de cet élément dans le sol guyanais et des activités illégales d'extraction de l'or.

À ce suivi du mercure sur le biote, sera ajouté le suivi de l'ensemble des substances de l'état chimique dont le support biote est pertinent. Il est réalisé pour chaque masse d'eau de transition.

➤ **Mise en œuvre et bancarisation**

La maîtrise d'ouvrage des réseaux de surveillance des eaux littorales est assurée par l'Office de l'Eau de Guyane.

Les méthodes utilisées pour le contrôle des éléments de qualité sont conformes aux préconisations mentionnées de l'annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié établissant le programme de surveillance de l'état des eaux lorsqu'elles sont précisées pour la Guyane.

Pour le suivi des éléments de qualité « poisson » et « phytobenthos » en masse d'eau de transition et « invertébrés benthiques » en masse d'eau côtière, les méthodes sont en cours de développement.

Les données produites sont bancarisées par l'Office de l'Eau de Guyane et la DEAL et mises à disposition par l'IFREMER sur le site internet Quadrige: <http://quadrige.eaufrance.fr>.

## Chapitre 3. Programme de surveillance de l'état des eaux souterraines

### 3.1. État quantitatif des eaux souterraines

Un programme de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines est établi de manière à :

- Fournir une estimation fiable de l'état quantitatif de toutes les masses d'eau ou groupes de masses d'eau souterraine ;
- Évaluer l'incidence des prélèvements et des rejets sur le niveau de l'eau souterraine, pour les masses d'eau souterraine identifiées comme risquant de ne pas répondre aux objectifs environnementaux du SDAGE;
- Pour les masses d'eau souterraine dont l'eau traverse la frontière d'un autre État, évaluer la direction et le débit à travers la frontière.
- Évaluer l'efficacité du programme de mesures sur ces masses d'eau.

#### ➤ Sites d'évaluation

Le réseau de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines est composé de 13 sites d'évaluation représentant les deux masses d'eau souterraine du bassin Guyane (Tableau 8 et Illustration 4).

Tableau 8: Sites d'évaluation du réseau de contrôle de surveillance des eaux souterraines

Nom de la station	Code station	Masse d'eau	X UTM Nord 22	Y UTM Nord 22	Suivi quantitatif	Suivi chimique
Acarouany	1188A60058/VD1	FRKG101	188378	618606	x	
Javouhey 1	1188A60061/PZ1	FRKG102	187378	620105		x
Javouhey 2	1188A60062/PZ2	FRKG102	187640	618749		x
Charvein	1188A80007/VD4BIS	FRKG101	180874	615876		x
Couachy F2	1188B40022/F2	FRKG102	198724	624806		x
Bassin Mine d'Or	1188B90010/FMANA	FRKG102	217122	610310	x	x
Maïman	1189C30008/RPZ	FRKG102	131197	573851	x	
Organabo	1191A10051/RPZ	FRKG101	227874	613788	x	
Dégrad Savane	1191B10034/F	FRKG102	251627	607434		x
Crique Toussaint	1191B60005/RPZ	FRKG101	278184	592474	x	x
Degrad Saramaca	1192D70004/FR2	FRKG102	311592	553963	x	
Matiti	1192D90030/SC8	FRKG102	327108	559766	x	x
Lac des Américains	1197A50054/CAR1	FRKG101	350063	535923	x	x
Rorota	1197A60024/MM4BIS	FRKG101	361100	539500	x	x
Vieux Chemin	1197A60060/RPZ	FRKG102	358350	543100	x	x
Cacao pz1	1197C0015	FRKG102	335798	504007		x
Cacao pz2	1197C70016	FRKG102	349744	515208	x	x
Pont Comté	1197C50014	FRKG102	349744	515208	x	
AEP Grand Santi	1199A80002/F2	FRKG101	124279	473438		x
Corossony	1203B70052/F2	FRKG101	368657	473077	x	
AEP Maripasoula	1205D60001/M1	FRKG101	163100	402750		x
Camp Lunier	1205D60010/F1	FRKG101	163931	403823	x	

## Réseau de contrôle de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines

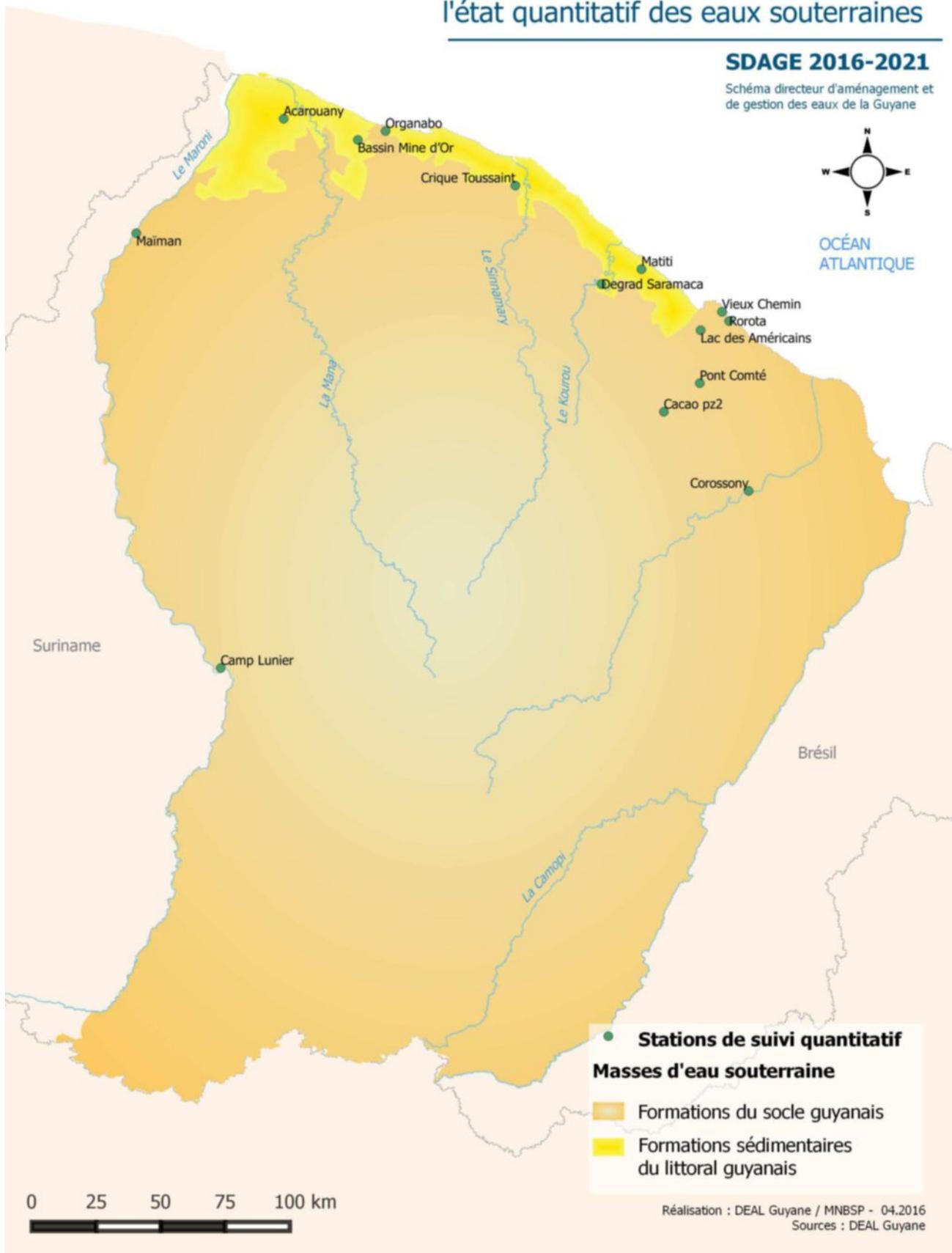


Illustration 4: Réseau de contrôle de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines

➤ **Paramètres et fréquences de suivi**

Le paramètre contrôlé est le niveau piézométrique de la masse d'eau en continu avec un pas de temps d'enregistrement de 1 heure.

➤ **Mise en œuvre et bancarisation**

La maîtrise d'ouvrage des piézomètres et du programme de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines est assurée par le BRGM.

L'ensemble des données produites est mis à disposition par le BRGM sur le site internet: <http://www.ad.es.eaufrance.fr>.

### **3.2. État chimique des eaux souterraines**

Un programme de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines est établi afin:

- De compléter et valider la procédure d'analyse des incidences des activités humaines ;
- De fournir des informations pour l'évaluation des tendances à long terme dues aux changements des conditions naturelles et aux activités humaines ;
- De spécifier les contrôles opérationnels et les futurs programmes de surveillance.

➤ **Sites d'évaluation**

Le réseau de contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines est constitué par 13 sites d'évaluation (Tableau 8 et Illustration 5).

## Réseau de contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines

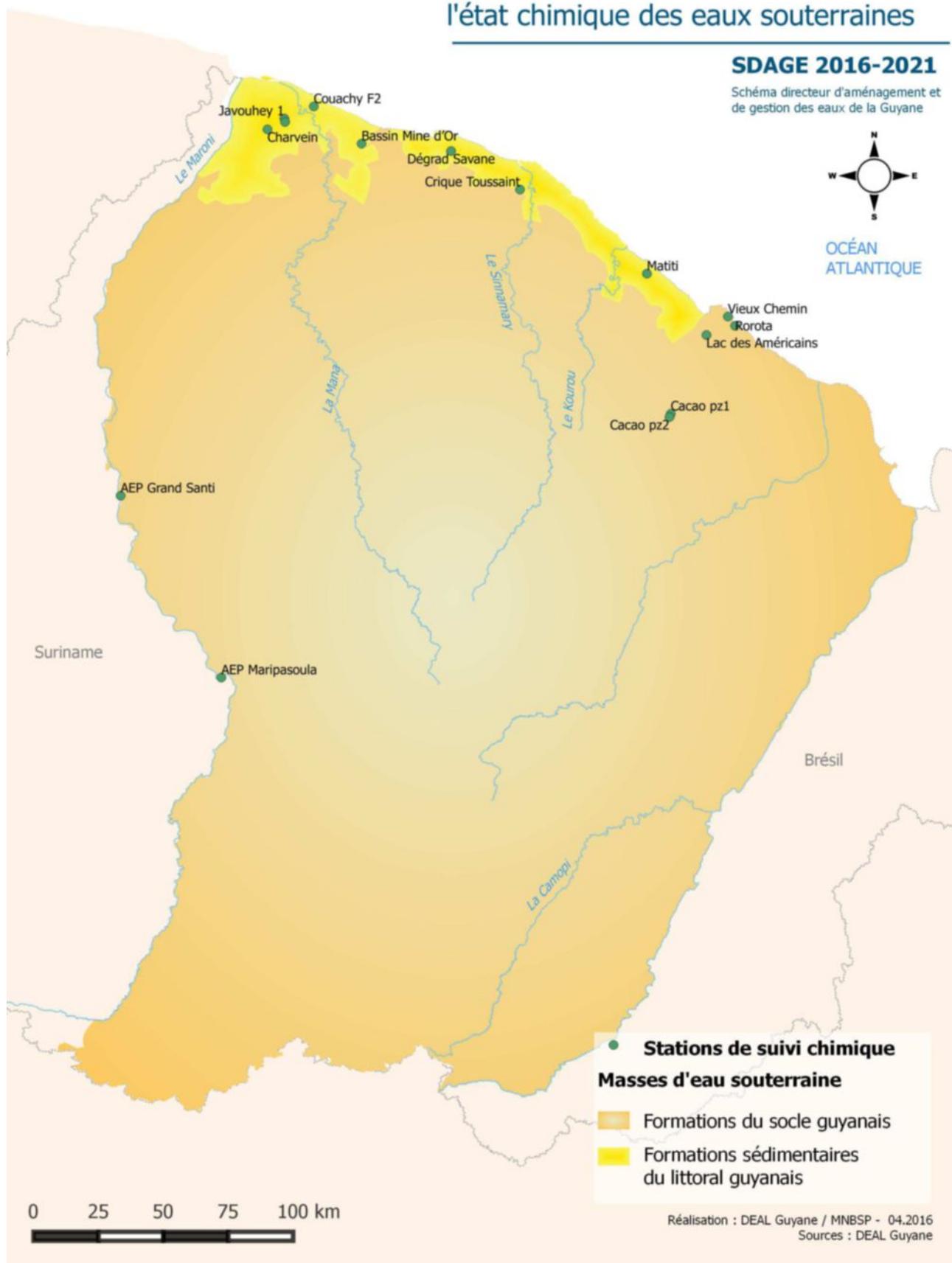


Illustration 5: Réseau de contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines

➤ **Paramètres et fréquences de suivi**

Trois niveaux d'analyses sont à mener pour le contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines : analyse régulière, analyse photographique et analyse intermédiaire.

La liste des paramètres contrôlés et leur niveau d'analyse sont rapportés en annexe 5.

Les fréquences des contrôles sont présentées dans le tableau 9.

*Tableau 9: Fréquences du contrôle de surveillance des éléments de qualité de l'état chimique pour les eaux souterraines de Guyane*

Paramètres contrôlés	Nombre d'années de suivi par SDAGE	Fréquences de contrôles par année	Sites concernés
Paramètres de l'analyse régulière	6	2	Tous
Paramètres de l'analyse intermédiaire	2	2	25 % des sites
Paramètres de l'analyse photographique	1	2	Tous

➤ **Mise en œuvre et bancarisation**

La maîtrise d'ouvrage du contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines est assurée par le BRGM.

L'ensemble des données produites est mis à disposition par le BRGM sur le site internet: <http://www.adeseaufrance.fr>.

## **Chapitre 4. Programme de contrôles opérationnels**

### **4.1. Contrôle opérationnel des eaux de surface**

Le contrôle opérationnel des cours d'eau est réalisé sur toutes les masses d'eau identifiées lors de l'état des lieux en 2013 comme risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux (RNAOE).

Ce contrôle opérationnel est établi, pour chaque catégorie d'eau de surface, afin :

- d'établir l'état des masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas satisfaire aux objectifs environnementaux ;
- d'évaluer le changement de l'état de ces masses d'eau consécutif au programme de mesure prescrit par le SDAGE.

Suite à l'état des lieux de 2013, ont été identifiées à risque :

- 159 masses d'eau cours d'eau (dont 63 à doute et 96 évaluées en RNAOE 2021) ;
- 1 masse d'eau plan d'eau classée en RNAOE 2021 ;
- 1 masse d'eau côtière en RNAOE 2021 ;
- 9 masses d'eau de transition (dont une en doute et 8 en RNAOE 2021).

Le nombre total de masses d'eau de surface évaluées à RNAOE 2021 est donc de 170.

➤ **Sites d'évaluation**

Les masses d'eau peuvent être suivies :

- soit directement au niveau de la masse d'eau concernée ;
- soit indirectement, par extrapolation à partir de données obtenues sur des masses d'eau adjacentes ou dans des contextes similaires. Le suivi indirect des masses d'eau devra pouvoir être justifié et documenté.

Le réseau de contrôle opérationnel (RCO) de Guyane s'appuie sur un certain nombre de réseaux de suivis d'ores et déjà mis en place qui permettent de répondre à ses objectifs :

- Réseau turbidité : ce réseau collecte l'ensemble des données de turbidité récoltées par divers acteurs à l'échelle de la Guyane. Dans ce cadre, il est également développé des outils de suivi de la turbidité par télédétection ;
- Réseau Ecophyto : ce réseau de suivi se concentre sur l'impact de l'activité agricole sur le milieu aquatique dans les secteurs particulièrement impactés ;
- Suivi réalisé dans le cadre de l'autosurveillance et du suivi de l'impact sur le milieu récepteur à l'aval de stations d'épuration et d'ICPE réalisé sous maîtrises d'ouvrage publiques ou privées ;
- Suivi annuel de l'impact des barrages hydroélectriques.

Ces réseaux de suivi existant ont été complétés de 12 sites d'évaluation complémentaires qui seront dédiés au RCO.

Le RCO des eaux de surface comporte ainsi 120 sites (Tableau 10 et Illustration 6), dont 55 appartiennent également au réseau de contrôle de surveillance.

Parmi ces sites, environ 61 permettent de suivre les pressions ponctuelles et 112 les pressions diffuses (agricole et orpaillage) et 53 permettent de suivre à la fois des pressions ponctuelles et diffuses.

*Tableau 10: Sites du réseau de contrôle opérationnel des eaux de surface*

Nom de la station	Code station	Masse d'eau	X		Y	
			UTM Nord 22	UTM Nord 22	UTM Nord 22	UTM Nord 22
Saint-Anne	9150205	FRKR1191	188370	614203		
Degrad Coreze	9151207	FRKR8049	353428	499727		
Gabaret	9151701	FRKR5171	406711	432686		
Sparouine pont	9160102	FRKR0275	139185	581635		
Sparouine (Takouba)	9160116	FRKR0401	144764	563986		
Acarouany	9160201	FRKR1185	188010	622135		
Patagai	9160501	FRKR2042	248366	598455		
Venus	9170701	FRKR3091	280712	573395		
Cacao Aval	9171201	FRKR8053	337854	507694		
Aval Apatou	9180101	FRKR0401	130709	573901		
Angouleme	9180209	FRKR1187	203634	596265		
Nouvelle France	9230114	FRKR0365	258266	401710		
Crique Petit-Laussat aval	9230208	FRKR1159	213951	598468		
Crique Grillon	9241209	FRKR8046	339670	473075		
Leblond	9260704	FRKR3080	263095	528158		
Roche Fende	9261202	FRKR8042	324338	486282		
Saut Sonnelle	9270105	FRKR0163	171026	405980		
Machicou	9271502	FRKR4067	324414	431668		
Athanase	9271503	FRKR4067	354031	464044		
Saut Alexis	9271707	FRKR5136	339012	354539		
Twenke	9280106	FRKR0164	160846	372345		
Papaichton	9280107	FRKR0165	150816	421270		
Langatabiki	9280108	FRKR0279	118065	551801		
Saut Lezard	9280202	FRKR1124	191367	550435		
Mahury	60007471	FRKT006	352187	524558		
Orapu	60007472	FRKT006	353146	510428		
Tonnegrande	60007473	FRKT005	340002	533870		
Degrad des Cannes	60007473	FRKT006	358304	536004		
Montsinery	60007475	FRKT005	334966	541213		
Port du Larivot	60007476	FRKT005	348788	542428		
Cayenne cote	60007477	FRKC010	362505	539894		

**Programme de surveillance de Guyane au titre de la DCE – 2016 - 2021**

<b>Nom de la station</b>	<b>Code station</b>	<b>Masse d'eau</b>	<b>X</b> UTM Nord 22	<b>Y</b> UTM Nord 22
Ilet La mere	60007478	FRKC001	368425	542464
Ile du Connetable	60007479	FRKC001	396504	533391
Mataroni	60007480	FRKT007	368830	467694
Regina	60007481	FRKT007	375966	478911
Ilet Mantouni	60007482	FRKT007	395862	497430
Counamama	60007483	FRKT002	263153	602910
Degrad Fievue	60007484	FRKT002	253143	604325
Aval confluence	60007485	FRKT002	250261	611088
Singe rouge	60007486	FRKT004	314869	553139
Maripa Aval	60007486	FRKT008	403245	421083
Les Roches	60007487	FRKC001	320045	570592
Ilet Mana	60007488	FRKT009	189921	631599
Aval St Laurent	60007489	FRKT010	167202	619395
Balate	60007510	FRKT010	162823	605871
Sept ilets	60007511	FRKT010	150160	592768
Ilet Biche	60007513	FRKT008	428421	455101
Tampack	60007514	FRKT008	412941	436578
Passoura	60007515	FRKT004	311581	569521
Pointe Combi	60007516	FRKT003	284261	591744
Roche Brigandin	60007517	FRKT003	278843	601434
Les Hattes	60007518	FRKC001	172514	636497
Kourou cote	60007519	FRKC001	319331	571871
Kourou large ou ile du salut	60007520	FRKC001	328226	582355
Pointe Behague	60007521	FRKC001	397002	519999
Lucifer		FRKL001	265577	528570
Vata		FRKL001	282369	538361
Kawenn		FRKL001	272263	539578
Genipa		FRKL001	273326	546426
Tigre		FRKL001	272113	549647
Petit Saut		FRKL001	272657	559544
Tampok RG		FRKR0082	174764	375243
Tampok Milieu		FRKR0082	174758	375279
Tampok RD		FRKR0082	174751	375317
Crique Cimetiere		FRKR0082	167807	381866
Taluen		FRKR0164	160812	374597
Maripasoula		FRKR0165	163603	403115
Grand Santi		FRKR0165	124405	472954
Crique Limonade		FRKR0365	254660	395650
Crique Cochon		FRKR0365	254807	395685
Lipo-lipo		FRKR0417	160642	366891
Crique Bellevue		FRKR0432	155872	416864
Crique Bamba		FRKR0432	154451	419959
Crique Amadou		FRKR0432	148958	421536
Crique Portal		FRKR1095	202093	603375
Mama Valentin		FRKR1124	205146	590048
Crique Bardot Jav 7		FRKR1185	188744	618146
Criquot affluent Acarouany J		FRKR1185	188751	619874
Crique Populo Jav 5		FRKR1185	187700	621000
Grande crique Jav 4		FRKR1185	187489	623319
Saint Anne amont		FRKR1192	187435	611974

Nom de la station	Code station	Masse d'eau	X UTM Nord 22	Y UTM Nord 22
Degrad Aval		FRKR3091	271688	560648
Pointe Combi EDF		FRKR3091	283479	587093
Crique Ratamina		FRKR4093	392935	468694
Riviere Kourouai		FRKR4130	384371	468006
Crique Ineri		FRKR4132	373560	480117
Crique Pian bois		FRKR5088	295623	351691
Saut Deux Amis		FRKR5136	309863	341631
Crique Deux Amis		FRKR5136	310167	342234
Crique Alicorne		FRKR5136	312413	344484
Degrad St-Pierre		FRKR5136	316379	344893
Crique Jalbot		FRKR5136	326701	348484
Aval St Hocco		FRKR5136	324940	348879
Crique Citron (St Pierre)		FRKR5136	318673	349178
Ilet Saut Chien		FRKR5136	335385	350574
Polydor		FRKR5136	344835	353597
Crique Diable		FRKR5136	337875	355546
Crique Elionore		FRKR5139	409410	450711
Crique Inipi		FRKR5155	305239	341814
Crique Inipi (Koumaka)		FRKR5155	295215	351827
Crique Chien		FRKR5186	334800	351455
Crique Tampack		FRKR5187	330249	352680
Crique Alikene		FRKR5188	341589	356076
Aval St Mauvais		FRKR5210	349383	350716
Macouria "Matiti"		FRKR7007	323083	551461
Boulangier amont		FRKR8007	346153	506575
Boulangier aval		FRKR8007	351991	509218
Orapu amont		FRKR8020	349458	497775
Petit Approuague		FRKR8021	345149	487901
Saut Bief		FRKR8052	332521	501745
Criquot affluent Comte Cac1		FRKR8052	333745	502871
Crique Griffolet Cac9		FRKR8053	333827	503305
Criquot affluent Comte Cac2		FRKR8053	334100	504100
Criquot affluent Comte Cac3		FRKR8053	334318	504704
Crique Ste Marie Cac4		FRKR8053	335900	505300
Crique Cacao Cac5		FRKR8053	336726	505896
Criquot affluent Comte Cac6		FRKR8053	336885	506507
Criquot affluent Comte Cac7		FRKR8053	337482	506759
Crique ste Anne Cac8		FRKR8053	337940	506932
Crique Sourou		FRKR8067	342020	515905

## Réseau de contrôle opérationnel des eaux de surface

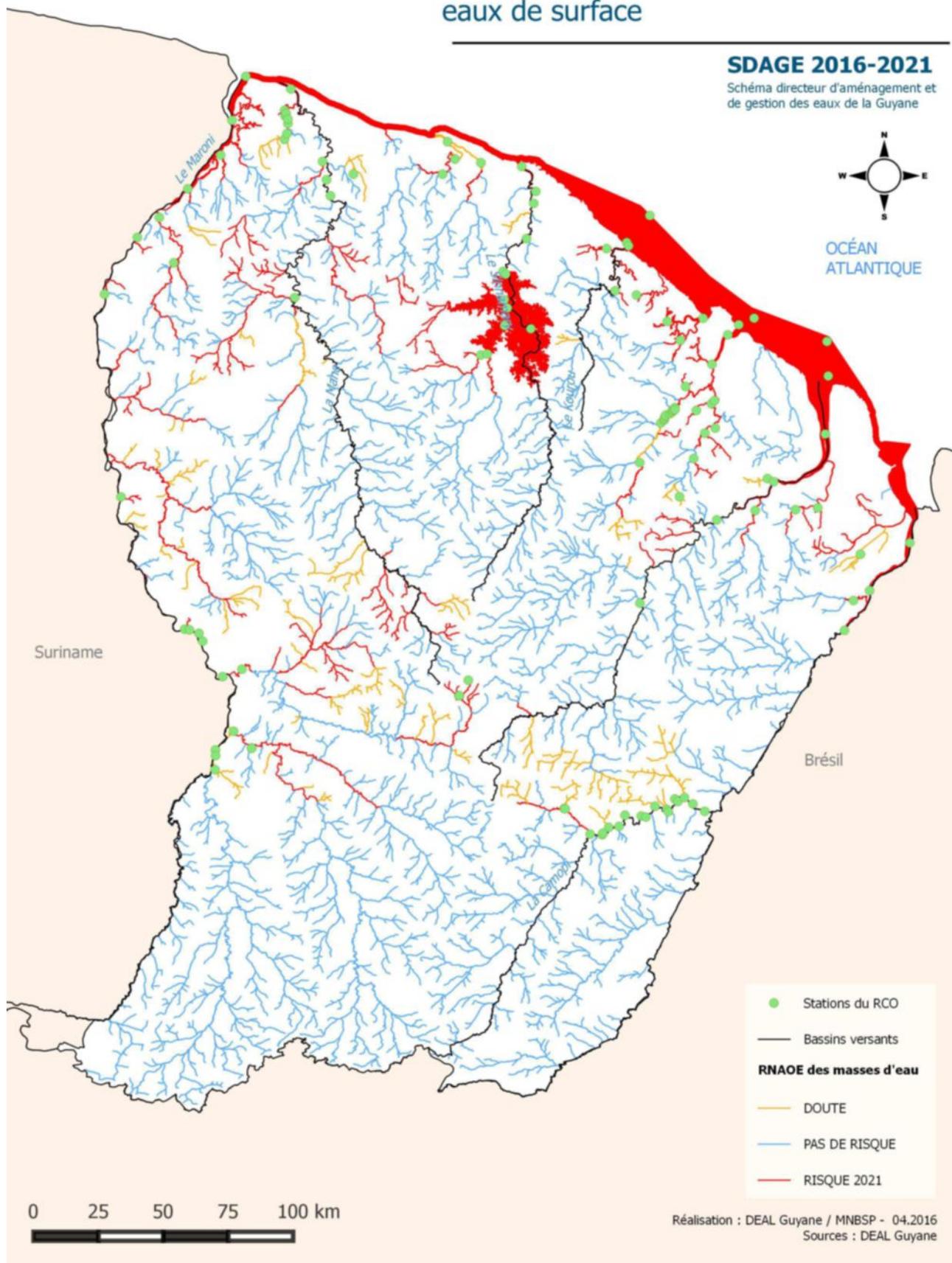


Illustration 6: Réseau de contrôle opérationnel des eaux de surface

➤ **Paramètres et fréquences de suivi**

Le contrôle opérationnel se focalise sur le ou les éléments de qualité pertinent(s) à l'origine des pressions identifiées comme significatives, en utilisant les méthodes et protocoles adaptés.

Le suivi porte dans un premier temps sur le ou les éléments physico-chimiques ou hydromorphologiques les plus sensibles aux pressions. L'élément biologique est ensuite contrôlé lorsqu'une amélioration de ces éléments est constatée.

Pour les masses d'eau ne comportant pas de données de qualité préalables, l'ensemble des paramètres sont mesurés lors de la première campagne d'analyses.

Après la mise en œuvre des programmes de mesures, les éléments physico-chimiques et chimiques sont suivis annuellement. La fréquence des contrôles requise pour tout paramètre est déterminée de manière à apporter des données suffisantes pour une évaluation valable de l'état de l'élément de qualité en question.

A titre indicatif, les contrôles devraient avoir lieu à des intervalles ne dépassant pas ceux indiqués dans le tableau 11, à moins que des intervalles plus longs ne se justifient sur la base des connaissances techniques et des avis d'experts. Les fréquences peuvent également dans certains cas être augmentées, par exemple pour les éléments de qualité biologique et chimique les plus sensibles aux pressions afin de suivre la tendance de retour au bon état.

*Tableau 11: Paramètres et fréquences du contrôle opérationnel des eaux de surface*

Éléments suivis	Cours d'eau	Plan d'eau	Eaux de transition	Eau cotière
<b>Biologie</b>				
Macro-invertébrés	1 fois par an	1 fois par an		
Poissons	1 fois par an	1 fois par an		
Diatomées	1 fois par an	1 fois par an		
Phytoplancton ( <i>chlorophylle a</i> + dénombrement phytoplanctonique)				4 fois par an
<b>Physico-chimie</b>				
Température	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an
Bilan d'oxygène	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an
Salinité	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an
Nutriments	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an
Turbidité	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an
État d'acidification	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an	4 fois par an
<b>Chimie</b>				
Substance de l'état chimique	4 fois par an, dans l'eau, 1 fois sur sédiments	4 fois par an, dans l'eau, 1 fois sur sédiments		
Autres substances	4 fois par an, dans l'eau, 1 fois sur sédiments	4 fois par an, dans l'eau, 1 fois sur sédiments		
<b>Hydromorphologie</b>				
Morphologie	Tous les 3 ans	Tous les 3 ans		
Continuité écologique	Tous les 3 ans	Tous les 3 ans		
Hydrologie	En continu ou extrapolation	En continu ou extrapolation		

Au cours du cycle, un travail sera mené pour identifier les masses d'eau en risque de non atteinte des objectifs environnementaux et dont les mesures ont été réalisées dans un délai compatible avec la réalisation de leurs effets sur le milieu. Pour ces masses d'eau, le RCO pourra être mis en œuvre. Des adaptations de choix des sites d'évaluation, des fréquences de suivi seront possiblement nécessaires.

➤ **Mise en œuvre et bancarisation**

La maîtrise d'ouvrage du contrôle opérationnel est assurée par l'Office de l'Eau de Guyane et par l'ensemble des acteurs locaux participant à l'acquisition de données (collectivités, industriels et autres).

La collecte et bancarisation de l'ensemble des données acquises sont menées par l'Office de l'Eau de Guyane.

Les données seront bancarisées à la DEAL et à l'Office de l'Eau de Guyane qui les tiendront à disposition du public sous simple demande. Elles seront par la suite accessibles sur le site Eau France : <http://www.guyane.eaufrance.fr>.

#### **4.2. Contrôle opérationnel des eaux souterraines**

Aucun RCO n'a été défini pour les eaux souterraines sur le bassin Guyane. En effet, les deux masses d'eau souterraines de Guyane sont en bon état en 2015 et ne présente pas de risque de non atteinte des objectifs environnementaux.

### **Chapitre 5. Contrôles d'enquête**

Des contrôles d'enquête seront effectués sur des masses d'eau de surface dès que l'une des conditions suivantes le justifie :

- La raison de tout excédent est inconnue ;
- Le contrôle de surveillance indique une non atteinte vraisemblable des objectifs environnementaux pour une masse d'eau et qu'un contrôle opérationnel n'a pas encore été établi, ce afin de déterminer les raisons de non atteinte des objectifs ;
- En cas de pollution accidentelle afin de pouvoir en déterminer l'ampleur et l'incidence.

Ces contrôles pourront s'appuyer sur les points de contrôle de la police de l'eau ou des points d'autosurveillance.

À ce jour, aucun contrôle d'enquête n'a été défini. Le présent programme de surveillance pourra faire l'objet de compléments au cours du plan de gestion 2016-2021 afin d'y intégrer, via des arrêtés modificatifs, des évolutions relatives à ce type de contrôle.

### **Chapitre 6. Contrôles additionnels**

Les contrôles additionnels pour les zones protégées et les captages d'eau de surface concernent les masses d'eau incluses dans des zones inscrites au registre des zones protégées défini à l'article R212-4 du Code de l'environnement.

Le programme de surveillance doit alors intégrer la réglementation spécifique à la zone protégée et les contrôles sur l'eau prévus par la réglementation sur la base de laquelle la zone protégée a été établie.

La DCE impose ces contrôles pour deux types de zones protégées :

- Celles liées à des points de captage d'eau potable en eau de surface qui fournissent en moyenne plus de 100 m<sup>3</sup>/jour ;
- Celles liées à des masses d'eau risquant de ne pas atteindre leurs objectifs environnementaux et constituant des zones d'habitats ou de protection d'espèces.

En Guyane, les contrôles additionnels concernent les captages d'eau de surface fournissant en moyenne plus de 100 m<sup>3</sup>/jour pour l'alimentation en eau potable et les eaux de baignade.

Pour les captages d'eau de surface, ce suivi concerne 12 points de captage inclus dans le contrôle sanitaire prévu par le code de la santé publique et sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence Régionale de Santé. Il porte sur toutes les substances prioritaires pertinentes qui sont rejetées dans le bassin versant de la masse d'eau et toutes les autres substances rejetées en quantités importantes qui sont susceptibles de modifier l'état de la masse d'eau et qui sont contrôlées en application du code de la santé publique. Pour ce programme d'analyses, les modalités de prélèvement d'échantillons d'eau, de réalisation des analyses et de prise en charge des frais correspondants sont conformes à celles du contrôle sanitaire et précisées aux articles R. 1321-19 et R. 1321-21 du code de la santé publique. Les résultats du suivi sont bancarisés par l'ARS et accessible à l'adresse : <http://orobnat.sante.gouv.fr>.

Pour les eaux de baignade, on recense en Guyane 21 sites de baignade contrôlés régulièrement par l'Agence Régionale de Santé situés sur des cours d'eau ou au bord de l'océan. Les prélèvements et analyses d'eau prévus dans le cadre du contrôle sanitaire sont définis par les articles L. 1332-1 à L. 1332-9 et D. 1332-14 à D. 1332-38 du code de la santé publique. Les résultats du suivi sont mis à la disposition du public à l'adresse suivante : <http://baignades.sante.gouv.fr>.

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Paramètres physico-chimiques suivis dans les cours d'eau

Paramètre Physico-chimique Cible	CSP	Libellé SANDRE du paramètre	CSS	Libellé SANDRE du support	CSF	Libellé SANDRE de la fraction	CSU	Symbole SANDRE Unité
<b>Groupe 1 (mesuré In situ)</b>								
Température	1301	Température de l'Eau	3	Eau	23	Eau brute	27	°C
Oxygène dissous	1311	Oxygène dissous	3	Eau	23	Eau brute	175	mg(O <sub>2</sub> )/L
Saturation en O <sub>2</sub> dissous	1312	Taux de saturation en oxygène	3	Eau	23	Eau brute	243	%
pH	1302	Potential en Hydrogène (pH)	3	Eau	23	Eau brute	264	unité pH
Conductivité	1303	Conductivité à 25°C	3	Eau	23	Eau brute	147	µS/cm
<b>Groupe 2 (mesuré en laboratoire)</b>								
DBO <sub>5</sub>	1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3	Eau	23	Eau brute	175	mg(O <sub>2</sub> )/L
NKJ	1319	Azote Kjeldahl	3	Eau	23	Eau brute	168	mg(N)/L
P total	1350	Phosphore total	3	Eau	23	Eau brute	177	mg(P)/L
MEST	1305	Matières en suspension	3	Eau	23	Eau brute	162	mg/L
Turbidité	1295	Turbidité Formazine Néphélométrique	3	Eau	23	Eau brute	232	NFU
Chlorophylle a	1439	Chlorophylle a	3	Eau	23	Eau brute	133	µg/L
phéopigments	1436	Phéopigments	3	Eau	23	Eau brute	133	µg/L
DCO*	1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	3	Eau	23	Eau brute	175	mg(O <sub>2</sub> )/L
<b>Groupe 2 bis (mesuré en laboratoire)</b>								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	1335	Ammonium	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	169	mg(NH <sub>4</sub> )/L
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	1340	Nitrates	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	173	mg(NO <sub>3</sub> )/L
NO <sub>2</sub> <sup>-</sup>	1339	Nitrites	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	171	mg(NO <sub>2</sub> )/L
PO <sub>4</sub> (3 <sup>-</sup> )	1433	Orthophosphates (PO <sub>4</sub> )	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	176	mg(PO <sub>4</sub> )/L
COD	1841	Carbone Organique	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	163	mg(C)/L
Silice dissoute	1342	Silicates	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	273	mg(SiO <sub>2</sub> )/L
<b>Groupe 3 (mesuré en laboratoire)</b>								
Chlorures	1337	Chlorures	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	164	mg(Cl)/L
Sulfates	1338	Sulfates	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	179	mg(SO <sub>4</sub> )/L
Bicarbonates	1327	Hydrogénocarbonates	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	274	mg(HCO <sub>3</sub> )/L
Calcium	1374	Calcium	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	292	mg(Ca)/L
Magnésium	1372	Magnésium	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	320	mg(Mg)/L
Sodium	1375	Sodium	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	326	mg(Na)/L
Potassium	1367	Potassium	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	316	mg(K)/L
Dureté TH	1345	Dureté totale	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	28	°f
TAC	1347	Titre alcalimétrique complet (T.A.C.)	3	Eau	3	Phase aqueuse de l'eau (filtrée, centrifugée...)	28	°f

Paramètre Physico-chimique Cible	CSP	Libellé SANDRE du paramètre	CSS	Libellé SANDRE du support	CSF	Libellé SANDRE de la fraction	CSU	Symbole SANDRE Unité
<b>Groupe 4 (mesuré en laboratoire)</b>								
Granulométrie	6228	Particule inférieures à 20 µm de sédiments	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	246	% poids sec
Granulométrie	3054	Particule entre [20,63[ µm de sédiments	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	246	% poids sec
Granulométrie	7042	Particule entre [63,150[ µm de sédiments	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	246	% poids sec
Granulométrie	7043	Particule entre [150,200[ µm de sédiments	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	246	% poids sec
Granulométrie	7044	Particule supérieures ou égales à 200 µm de sédiments	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	246	% poids sec
Perte au feu	6578	Perte au feu à 550°C	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	246	% poids sec
Carbone organique total	1841	Carbone Organique	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	160	mg/(kg MS)
<b>Groupe 5 (mesuré en laboratoire)</b>								
Aluminium	1370	Aluminium	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	160	mg/(kg MS)
Fer	1393	Fer	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	160	mg/(kg MS)
Manganèse	1394	Manganèse	6	Sédiments	32	Particule < 2 mm de sédiments	160	mg/(kg MS)
Abréviations : CSP = Code SANDRE Paramètre ; CSS = code SANDRE support ; CSF = code SANDRE fraction ; CSU = code SANDRE unité								

**Annexe 2 : Substances de l'état chimique des eaux de surface**

N°	Code Sandre	Paramètre	Numéro CAS*
1	1101	Alachlore	15972-60-8
2	1458	Anthracène	120-12-7
3	1107	Atrazine	1912-24-9
4	1114	Benzène	71-43-2
5		Diphényléthers bromés	
	2915	BDE100	189084-64-8
	2912	BDE153	68631-49-2
	2911	BDE154	207122-15-4
	2920	BDE28	41318-75-6
	2919	BDE47	5436-43-1
	2916	BDE99	60348-60-9
6	1388	Cadmium et ses composés	7440-43-9
6 bis	1276	Tétrachlorure de carbone	56-23-5
7	1955	Chloroalcanes C10-C13	85535-84-8
8	1464	Chlorfenvinphos	470-90-6
9	1083	Chlorpyrifos (éthylchlorpyrifos)	2921-88-2
9 bis		Pesticides cyclodiènes	
	1103	Aldrine	309-00-2
	1173	Dieldrine	60-57-1
	1181	Endrine	72-20-8
	1207	Isodrine	465-73-6
9 ter		DDT total et para-para-DDT	sans objet
	1144	DDD 44'	72-54-8
	1146	DDE 44'	72-55-9
	1147	DDT 24'	789-02-6
	1148	DDT 44'	50-29-3
10	1161	1,2-dichloroéthane	107-06-2
11	1168	Dichlorométhane	75-09-2
12	6616	Di(2-ethylhexyle)-phthalate (DEHP)	117-81-7
13	1177	Diuron	330-54-1
14		Endosulfan	
	1178	Endosulfan alpha	959-98-8
	1179	Endosulfan bêta	33213-65-9
15	1191	Fluoranthène	206-44-0
16	1199	Hexachlorobenzène	118-74-1
17	1652	Hexachlorobutadiène	87-68-3
18		Hexachlorocyclohexane	
	1200	Hexachlorocyclohexane alpha	319-84-6
	1201	Hexachlorocyclohexane bêta	319-85-7
	1202	Hexachlorocyclohexane delta	319-86-8
	1203	Hexachlorocyclohexane gamma	58-89-9
19	1208	Isoproturon	34123-59-6
20	1382	Plomb et ses composés	7439-92-1
21	1387	Mercure et ses composés	7439-97-6
22	1517	Naphtalène	91-20-3
23	1386	Nickel et ses composés	7440-02-0
24	1958	Nonylphénols (4-nonylphénol)	84852-15-3
25	1959	Octylphénols (4-1,1',3,3'-tétraméthylbutylphénol)	140-66-9
26	1888	Pentachlorobenzène	608-93-5
27	1235	Pentachlorophénol	87-86-5
28		Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	sans objet
	1115	Benzo(a)pyrène	50-32-8
29	1263	Simazine	122-34-9
29 bis	1272	Tétrachloroéthylène	127-18-4
29 ter	1286	Trichloroéthylène	79-01-6
30	2879	Composés du tributylétain (Tributylétain cation)	36643-28-4

N°	Code Sandre	Paramètre	Numéro CAS*
31		Trichlorobenzène	
	1630	Trichlorobenzène-1,2,3	87-61-6
	1283	Trichlorobenzène-1,2,4	120-82-1
	1629	Trichlorobenzène-1,3,5	108-70-3
32	1135	Trichlorométhane	67-66-3
33	1289	Trifluraline	1582-09-8
34	1172	Dicofol	115-32-2
35	6561	Acide perfluorooctanesulfonique et ses dérivés (perfluorooctanesulfonate PFOS)	1763-23-1
36	2028	Quinoxyfène	124495-18-7
37		Dioxines et composés de type dioxine	
	2566	1,2,3,4,6,7,8,9-Octachlorodibenzodioxine	3268-87-9
	2575	1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine	35822-46-9
	2596	1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane	67562-39-4
	2597	1,2,3,4,7,8,9-Heptachlorodibenzofurane	55673-89-7
	2571	1,2,3,4,7,8-hexachlorodibenzo[b,e][1,4]dioxine	39227-28-6
	2591	1,2,3,4,7,8-hexachlorodibenzofurane	70648-26-9
	2592	1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane	57117-44-9
	2572	1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzo-p-dioxine	57653-85-7
	2594	1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzofurane	72918-21-9
	2573	1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzo-p-dioxine	19408-74-3
	2588	1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzofurane	57117-41-6
	2569	1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzo-p-dioxine	40321-76-4
	2593	2,3,4,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane	60851-34-5
	2589	2,3,4,7,8-Pentachlorodibenzofurane	57117-31-4
	2586	2,3,7,8-Tetrachlorodibenzofurane	51207-31-9
	2562	2,3,7,8-Tetrachlorodibenzo-p-Dioxine	1746-01-6
	5248	Octachlorodibenzofurane	39001-02-0
	1627	PCB 105	32598-14-4
	5433	PCB 114	74472-37-0
	1243	PCB 118	31508-00-6
	1089	PCB 126	57465-28-8
	2032	PCB 156	38380-08-4
	5435	PCB 157	69782-90-7
	5436	PCB 167	52663-72-6
	1090	PCB 169	32774-16-6
	1091	PCB 77	32598-13-3
5432	PCB 81	70362-50-4	
5434	PCB123	65510-44-3	
5437	PCB189	39635-31-9	
38	1688	Aclonifène	74070-46-5
39	1119	Bifénox	42576-02-3
40	1935	Cybutryne	28159-98-0
41	1140	Cyperméthrine	52315-07-8
42	1170	Dichlorvos	62-73-7
43		Hexabromocyclododécane (HBCDD)	
	6651	Alpha 1,2,5,6,9,10-HBCDD	134237-50-6
	6652	Beta 1,2,5,6,9,10-HBCDD	134237-51-7
	6653	Gamma 1,2,5,6,9,10-HBCDD	134237-52-8
44		Heptachlore et époxyde d'heptachlore	
	1197	Heptachlore	76-44-8
	1748	Heptachlore époxyde exo cis	1024-57-3
	1749	Heptachlore époxyde endo trans	28044-83-9
45	1269	Terbutryne	886-50-0

\*CAS : Chemical Abstract Service

**Annexe 3 : Polluants spécifiques de l'état écologique des eaux de surface**

Nom substance	Code Sandre	Numéro CAS*
Zinc	1383	7440-66-6
Arsenic	1369	7440-38-2
Cuivre	1392	7440-50-8
Chrome	1389	7440-47-3
Chlortoluron	1136	15545-48-9
Oxadiazon	1667	19666-30-9
2,4 MCPA	1212	94-74-6
2,4D	1141	94-75-7
Linuron	1209	330-55-2

\*CAS : Chemical Abstract Service

**Annexe 4 : Substances pertinentes de Guyane**

Nom de la substance	Code Sandre	Support Eau	Support Sédiment
1-Methylchrysene	7116		x
1-Methylpyrene	7111		x
1,3,5-Benzenetriol	7141	x	x
2-(3-trifluoromethylphenoxy)nicotinamide	6870	x	
2,6-di-tert-butyl-4-phenylphenol	7099		x
4-nonylphenol diethoxylate (mélange d'isomères)	6369		x
4-nonylphenol monoethoxylate (mélange d'isomères)	6366	x	x
4-sec-Butyl-2,6-di-tert-butylphenol	7101		x
4-tert-butylphénol	2610		x
6-Methylchrysene	7112		x
7,12-Dimethylbenzo(a)anthracene	6164		x
Abamectine	2007	x	
Acénaphène	1453		x
Acetazolamide	7136	x	x
Acétochlore	1903	x	
Acide perfluoro-decanoïque	6509	x	
Aldicarbe	1102	x	
Alpha-cyperméthrine	1812		x
Aminotriazole	1105	x	
Amiodarone	6716	x	x
AMPA	1907	x	
Anthanthrene	7102		x
Anthraquinone	2013		x
antimoine	1376	x	x
Argent	1368	x	x
AZOXYSTROBINE	1951	x	
Baryum	1396	x	x
bentazone	1113	x	
Benzo(c)phenanthrene	7114		x
Benzo(e)pyrène	1460		x
Benzo(g,h,i)fluoranthène	3002		x

**Programme de surveillance de Guyane au titre de la DCE – 2016 - 2021**

<b>Nom de la substance</b>	<b>Code Sandre</b>	<b>Support Eau</b>	<b>Support Sédiment</b>
Benzo(j)fluoranthène	1733		x
Béryllium	1377	x	x
Bifenthrine	1120	x	
Bisphenol A	2766	x	
Bisphenol S	7594	x	x
bromacil	1686	x	
Butyl benzyl phtalate	1924	x	x
Captane	1128	x	
Carbamazepine	5296	x	
Carbamazepine époxyde	6725	x	
Carbendazime	1129	x	
Carbétamide	1333	x	
Carbofuran	1130	x	
Chlordécone	1866	x	x
Chlorothalonil	1473	x	
Chrysène	1476		x
Clotrimazole	5360		x
Cobalt	1379	x	x
Coronene	7095		x
Cyanazine	1137	x	
Cyanures libres	1084	x	
Cymoxanil	1139	x	
Cyromazine	2897	x	
DDD 24'	1143		x
DDE 24'	1145		x
Décabromodiphényl oxyde	1815		x
Decahydronaphtalene	7117	x	x
Deltaméthrine	1149	x	x
Diazepam	5372	x	x
Diazinon	1157	x	
Dibenzo(a,e)pyrene	7093		x
Dibenzo(a,i)pyrene	7094		x
Dibenzothiophène	3004	x	x
Dibutyletain cation	7074		x
Dicamba	1480	x	
Dichlorprop	1169	x	
Diclofénac	5349	x	
Diéthyl phtalate	1527	x	
Diisobutyl phthalate	5325	x	x
Dimétachlore	2546	x	
dinoterbe	1176	x	
Diosgenin	7118		x
Diquat	1699	x	
Estrone	5396	x	x
Etain	1380	x	x
Ethanol, 2-(2-(4-nonylphenoxy)ethoxy)-	5346	x	x
Ethanol, 2-(4-nonylphenoxy)-	5345	x	x
Ethoprophos	1495	x	
Ethylparaben	6644	x	
Fénitrothion	1187	x	

**Programme de surveillance de Guyane au titre de la DCE – 2016 - 2021**

<b>Nom de la substance</b>	<b>Code Sandre</b>	<b>Support Eau</b>	<b>Support Sédiment</b>
Fenpropidine	1700	x	
Fenthion	1190	x	
Fipronil	6262	x	
Fluazifop-butyl	1825	x	
Galaxolide	6618		x
Glyphosate	1506	x	
hexazinone	1673	x	
Ibuprofène	5350	x	
Imidaclopride	1877	x	x
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	1204		x
loxynil	1205	x	
Iprodione	1206	x	
Irganox 1076	7129		x
Isothiocyanate de methyle	2722	x	
Ketoprofene	5353	x	
Lambda-cyhalothrine	1094		x
Lithium	1364	x	x
Lorazepam	5374	x	x
Malathion	1210	x	x
Mancozèbe	1211	x	
Mécoprop	1214	x	
Métaldéhyde	1796	x	
Métazachlore	1670	x	
Metformine	6755	x	
Méthidathion	1217	x	
Méthomyl	1218	x	
Methylparaben	6695	x	
Méthymercure	6408	x	x
Métolachlore	1221	x	
Midazolam	7140	x	x
mirex	5438		x
Molybdène	1395	x	x
Monocrotophos	1880	x	
Monophenyletain cation	7497		x
Myclobutanil	1881	x	
n-Butyl Phtalate	1462	x	
n-Butyl Phtalate	1462	x	x
Noréthindrone	5400	x	x
Ofloxacine	6533	x	
Oxazepam	5375	x	
Paracétamol	5354	x	
Paraquat	1522	x	
Parathion méthyl	1233	x	
PCB 138	1244		x
PCB 153	1245		x
PCB 180	1246		x
Perchlorate	6219	x	
Perméthrine	1523		x
phénanthrène	1524		x
Piclorame	1708	x	

Nom de la substance	Code Sandre	Support Eau	Support Sédiment
Piperonyl butoxyde	1709	x	
Pirimicarbe	1528	x	
Plomb diethyl	7020		x
Plomb triethyl	7022		x
Prochloraze manganese	5667	x	
Propamocarbe hydrochloride	2988	x	
Propanol-1	6077	x	
propazine	1256	x	
Propiconazole	1257	x	
Propylparaben	6693	x	
Propyzamide	1414	x	
Pyrethrine	2062	x	
Pyriméthanyl	1432	x	
Roténone	2029	x	
Sélénium	1385	x	x
Somme PBDE 194 à 205	6047	x	x
Sulcotrione	1662	x	
Sulfamethazine	6525	x	x
Sulfamethoxazole	5356	x	
Tébuconazole	1694	x	
Tébutame	1661	x	
Terbuméton	1266	x	
terbutylazine	1268	x	
Tetrabromobisphenol A	7131		x
Tétrachloroéthylène	2963	x	
Tetramethrin	5921		x
Thallium	2555	x	x
Thiophanate-méthyl	1717	x	
Titane	1373	x	x
Triclocarban	6989	x	x
Triclopyr	1288	x	
Triclosan	5430	x	x
Triphenylene	7124		x
Uranium	1361	x	x
Vanadium	1384	x	x

**Annexe 5 : Substances de l'état chimique des eaux souterraines**

Nom de la substance	Code SANDRE	Suivi photographique	Suivi intermédiaire	Suivi régulier
1-(2,6-Dichloro-4-trifluorométhylphényl)-3-cyano-4-trifluorométhanesulfonyl-5-aminopyrazole	6260			x
2-hydroxy atrazine	1832			x
2-Hydroxy Ibuprofène	7012	x		
2,4-D	1141	x		
2,4-MCPA	1212	x	x	
2,6-Dichlorobenzamide	2011	x		
4-tert-butylphénol	2610	x		
4-tert-Octylphénol	1959		x	
Abamectine	2007			x
Acénaphthène	1453		x	
Acétochlore	1903	x	x	
Acétochlore ESA	6856	x		
Acétochlore oxa	6862	x		
Acide acétylsalicylique	6735	x		
Acide perfluoro-n-heptanoïque	5977		x	
Acide perfluoro-n-hexanoïque	5978		x	
Acide perfluoro-octanoïque	5347		x	
Acide perfluorodécane sulfonique	6550	x	x	
Acide sulfonique de perfluorooctane	6560	x	x	
Alachlor ESA	6800			x
Alachlore	1101			x
Aldrine	1103			x
Alphaméthrine	1812			x
Aluminium	1370	x	x	
Amétryne	1104	x		
Aminotriazole	1105	x	x	
Ammonium	1335			x
AMPA	1907			x
Anthraquinone	2013	x		
Antimoine	1376	x	x	
Arsenic	1369			x
Asulame	1965	x		
Atrazine	1107			x
Atrazine 2-hydroxy-deséthyl	3159	x		
Atrazine déisopropyl	1109			x
Atrazine déisopropyl déséthyl	1830			x
Atrazine déséthyl	1108			x
Azoxystrobine	1951	x	x	
Baryum	1396	x	x	
Benfluraline	1112	x		
Bentazone	1113			x
Benzotriazole	7543			x
Bicarbonates	1327			x
Bifenthrine	1120			x
Bisphénol A	2766			x
Bisphénol S	7068	x	x	
Bisphénol S	7594	x	x	
Bore	1362			x

**Programme de surveillance de Guyane au titre de la DCE – 2016 - 2021**

<b>Nom de la substance</b>	<b>Code SANDRE</b>	<b>Suivi photographique</b>	<b>Suivi intermédiaire</b>	<b>Suivi régulier</b>
Bromacil	1686	x		
Bromoforme	1122	x		
Bromuconazole	1860			x
Bromure	6505	x		
Bromures	6505	x		
Butyl benzyl phtalate	1924	x	x	
Cadmium	1388	x		
Cafeine	6519	x		
Calcium	1374			x
Captane	1128			x
Carbamazepine	5296	x	x	
Carbamazepine epoxide	6725	x	x	
Carbendazime	1129	x	x	
Carbétamide	1333			x
Carbofuran	1130	x		
Carbonates	1328			x
Carbone organique	1841			x
Chlorate	1752	x		
Chlordécone	1866	x		
Chlordecone-5b-hydro	6577	x		
Chloroforme	1135	x		
Chlorothalonil	1473			x
Chlorpyriphos-méthyl	1540	x		
Chlortoluron	1136			x
Chlorures	1337			x
Chrome	1389	x	x	
Ciprofloxacine	6540	x		
Conductivité (25°)	1303			x
Cuivre	1392	x	x	
Cyanazine	1137			x
Cyanure libres	1084	x	x	
Cyanures totaux	1390	x	x	
Cyperméthrine	1140			x
Cyromazine	2897			x
Deltaméthrine	1149			x
Di(2-ethylhexyl)phtalate	6616	x		
Diazinon	1157	x		
Dibromoacétonitrile	1738	x		
Dibromochloromethane	1158	x		
Dicamba	1480			x
Dichloromonobromométhane	1167	x		
Dichlorvos	1170			x
Diclofenac	5349	x	x	
Didemethylisoproturon	2847	x		
Dieldrine	1173	x		
Difénoconazole	1905	x		
Diflufenicanil	1814	x	x	
Diméthachlore	2546			x
dimethoate	1175		x	
Diméthylamine	2773	x		

**Programme de surveillance de Guyane au titre de la DCE – 2016 - 2021**

<b>Nom de la substance</b>	<b>Code SANDRE</b>	<b>Suivi photographique</b>	<b>Suivi intermédiaire</b>	<b>Suivi régulier</b>
Dinoterbe	1176			x
Diocytétain	7494	x		
Diocystannane	2888	x		
Diquat	1699			x
Dithiocarbamates	2066			x
Diuron	1177			x
Endosulfan	1743			x
Ethoprophos	1495			x
Ethynyl estradiol	2629	x		
Fénarimol	1185	x		
Fenbutain oxyde	2078			x
Fenpropidine	1700	x	x	
Fenthion	1190			x
Fer	1393			x
Fipronil	2009	x		
Fluazifop-butyl	1825	x		
Fluazifop-P-butyl	1404			x
Fluorure	7073			x
Formaldéhyde	1702			x
Galaxolide	6618	x		
Glyphosate	1506			x
Heptachlore	1197			x
Heptachlore époxyde endo trans	1749	x		
Heptachlore époxyde exo cis	1748	x		
Hexachlorobenzène	1199			x
Hexachlorocyclohexane bêta	1201	x		
Hexachlorocyclohexane delta	1202	x		
Hexachlorocyclohexane gamma (lindane)	1203	x		
Hexaconazole	1405	x		
Hexazinone	1673			x
Hexazinone	1673	x		
Hydrocarbures dissous	2962	x		
Ibuprofène	5350	x	x	
Imazalil	1704	x		
Imidaclopride	1877	x	x	
Ioxynil	1205			x
Iprodione	1206			x
Isoproturon	1208			x
Ketoprofène	5353	x	x	
Lambda cyhalotrine	1094			x
Ienacile	1406		x	
Linuron	1209	x		
Magnésium	1372			x
Malathion	1210			x
Mancozebe	1211			x
Manganèse	1394			x
Mecocrop (MCCP)	1214			x
Mercure	1387	x		
Metalaxyle	1706			x
Métazachlore	1670	x	x	

**Programme de surveillance de Guyane au titre de la DCE – 2016 - 2021**

<b>Nom de la substance</b>	<b>Code SANDRE</b>	<b>Suivi photographique</b>	<b>Suivi intermédiaire</b>	<b>Suivi régulier</b>
Metformine	6755	x	x	
Méthaldéhyde	1796			x
Méthidation	1217			x
Méthomyl	1218			x
Méthyl-2-Naphtalène	1618		x	
Méthylisothiocyanate (metam sodium)	2722			x
Métobromuron	1515	x		
Metolachlor ESA	6854			x
Métolachlor OXA	6853			x
Métolachlore	1221			x
Metronidazole	6731	x	x	
Monocrotophos	1880			x
Monuron	1228	x		
Myclobutanyl	1881			x
n-Butyl Phtalate	1462	x	x	
N,N-Dimethyl-N'-p-tolylsulphamide	6824	x		
Nickel	1386			x
Nitrates	1340			x
Nitrites	1339			x
Nonylphénols	1958			x
Norethindrone	5400	x	x	
O2 dissous	1311			x
Ofloxacin	6533	x	x	
Oxadiazon	1667			x
Oxadixyl	1666	x		
Paracetamol	5354	x	x	
Paraquat	1522			x
pendimethaline	1234		x	
Pentachlorophénol	1235	x		
Perchlorate	6219	x	x	
Perfluorohexanesulfonic acid	6830		x	
Perfluorooctane sulfonate (PFOS)	6561		x	
pH	1302			x
Phénanthrène	1524		x	
Phosphate	1433			x
Phosphore	1350			x
Piclorame	1708			x
Piperonyl butoxyde	1709	x	x	
Plomb	1382	x		
Potassium	1367			x
Potentiel redox	1330			x
Prétilachlore	1949			x
Prochloraze	1253		x	
Progesterone	5402	x		
Propamocarbe	6398			x
propamocarbe hcl	2988	x		
Propazine	1256			x
Propiconazole	1257	x		
Propyzamide	1414	x	x	
Pymétrozine	5416			x

**Programme de surveillance de Guyane au titre de la DCE – 2016 - 2021**

<b>Nom de la substance</b>	<b>Code SANDRE</b>	<b>Suivi photographique</b>	<b>Suivi intermédiaire</b>	<b>Suivi régulier</b>
Pyrethrines	2062	x		
Pyrimethanil	1432			x
pyrimicarbe	1528	x		
Rotenone	2029			x
Sélénium	1385	x	x	
Silicates	1342			x
Simazine	1263			x
Sodium	1375			x
Sotalol	5424	x		
spiroxamine	2664		x	
Sulcotrione	1662			x
Sulfamethoxazole	5356	x	x	
Sulfate	1338			x
Sulfluramid	6662	x		
T.A.C.	1347			x
Taux de saturation en O2	1312			x
Tebuconazole	1694			x
Tébutame	1661			x
Température	1301			x
Terbumeton	1266			x
Terbumeton désethyl	2051	x		
Terbutylazine	1268			x
Terbutylazine hydroxy	1954	x		
Terbutryne	1269	x		
Thiophanate Méthyl	1717			x
Tolyltriazole	6660	x		
Triadimérol	1280	x		
Triclopyr	1288	x		
Triclosan	5430	x	x	
Trifluraline	1289			x
Turbidité	1295			x
Zinc	1383			x